

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2014

ACTIVITÉS PRIVÉES DE PROTECTION DES NAVIRES - (N° 1674)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD58

présenté par
M. Chanteguet

ARTICLE 13

I. À l'alinéa 2, substituer aux références :

« 3, 11 et 12 »,

les références :

« L. 5442-2, L. 5442-10 et L. 5442-11 ».

II. À l'alinéa 3, substituer à la référence :

« 36 »,

la référence :

« L. 5445-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.